COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 Février 2022 À 20H30.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique au Foyer Rural, salle Firmin Girard, en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents **:** GIROUX Jean-Michel, BADIER Aimée, BOUCHON Dominique, BARTH David, BLANCHETON Laure-Emilie, BOLLIET Alexis, CHARIERE Céline, DUBREUIL Meryem, DUMAS Jacques, GOYFFON Geneviève, GUILLON Magalie, MORELLET Jacques, NOTTON Annie, POMMEREL Christian, POUPLIER Jean-Noël.

Absents Excusés :
FOURNIER Christophe (pouvoir à Jean-Michel GIROUX),JOSSERAND Christelle (pouvoir à C. POMMEREL), DECAY Camille (pouvoir à A. NOTTON)
MILET Gaétan

Convocation du 8 février 2022 ***Secrétaire de séance*** : GUILLON Magalie

Le Conseil Municipal a :

- VALIDÉ le Procès-verbal du conseil municipal du 13/12/2021, à l'exception de Céline CHARIERE , non encore élue à cette date et Magalie GUILLON absente au dernièr conseil.

- APPROUVÉ les comptes administratifs, à l'unanimité, après le retrait du Maire pendant le vote, conformément à la loi, et sous la présidence de Monsieur Dominique BOUCHON, Adjoint aux Finances.

Opérations conformes aux comptes de gestion présentés par la Trésorerie :

1) **BUDGET COMMUNAL** :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 481 614, 81 €
Recettes :	1 745 058,38 €
Résultat 2021	+ 263 443,57 €
Excédent antérieur reporté :	+ 638 605,28 €
Total :	**+ 902 048,85 €**

Investissement :

Dépenses :	1 115 580,56 €
Recettes :	926 146,94 €
Résultat 2021	- 189 433,62 €
Déficit antérieur reporté :	- 289 537,21 €
Total :	**- 478 970,83 €**
Résultat de clôture 2021 :	**+ 423 078,02 €**

Reste à réaliser 2021 : **19 600,00 €**

Soit un résultat cumulé de + 442 678,02 €

2) BUDGET ASSAINISSEMENT :

Exploitation :

Dépenses :		81 503,00 €
Recettes :		106 541,08 €
Résultat 2021 :	+	25 038,08 €
Excédent antérieur reporté	+	175 252,36 €
Total :	**+**	**200 290,44 €**

Investissement :

Dépenses :		32 404,10 €
Recettes :		185 531,00 €
Résultat 2020	+	153 126,90 €
Déficit antérieur reporté	-	31 692,35 €
Total :	**+**	**184 819,25 €**

Soit un résultat de clôture 2021 de + 385 109,69 €

3) BUDGET EAU :

Exploitation :

Dépenses :		20 480,00 €
Recettes :		40 966,36 €
Résultat 2021	+	20 486,36 €
Excédent antérieur reporté	+	92 075,90 €
Résultats cumulés	**+**	**112 562,26 €**

Investissement :

Dépenses :		9 496,30 €
Recettes :		13 456,00 €
Résultats 2020 :	+	3 959,70 €
Excédent antérieur reporté	+	174 942,72 €
Résultats cumulés	**+**	**178 902,42 €**

Soit un résultat de clôture de + 291 464,68 €

Le maire expose que, vue la diminution de l'épargne brute de la commune, il convient de faire réaliser un audit prospectif des finances sur la période 2022 - 2026 par la société KPMG. Le conseil accepte de faire réaliser cet audit à l'exception de 3 conseillers Contre et 1 abstention.

- AUTORISÉ de mandater, dans l'attente du vote du Budget Primitif, les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits suivants :

  Chapitre 20 : 1 450 € / Chapitre 21 : 101 827 € / Chapitre 23 : 95 575 €

- ACCEPTÉ la proposition de la Commission d'appel d'offres, qui après analyse des candidatures, propose de retenir le groupement d'entreprises COLAS/BALLAND/JMTP, offre ayant obtenue la meilleure note, pour un montant de 377 644,80 € pour la réalisation des travaux d'aménagements de la place du 19 Mars (parking cimetière), rue Verchère et chemin des Terres d'Ain.

- PRIS CONNAISSANCE des plans de financement pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication rue Verchère/place du 19 Mars 1962 ainsi que la modification de l'éclairage public pour un reste à charge à la commune s'élevant à 44 672,49 € (sur un total de travaux estimé à 132 800,00 € avant-projet sommaire)

- AUTORISÉ la signature d'un contrat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) pour accompagner la collectivité dans l'étude de rénovation énergétique de 5 bâtiments publics : foyer rural, gymnase, CPPR, bâtiment de la Poste, bâtiment CASINO. L'accompagnement se décompose en 2 tranches :

  - – tranche ferme (6000€) : pré- étude visant à apporter une aide à la décision pour prioriser les travaux de rénovation des bâtiments. Des demandes de subventions ont été demandées.
  - – tranche optionnelle (3600€/bâtiment) pour un accompagnement à la mise en œuvre du projet retenu à valider au cas par cas.

- VALIDÉ le règlement du cimetière communal.

- PRIS CONNAISSANCE de la démission de Mr Jérome BROCARD, remplacé par Mme Céline CHARIERE, 1ère non élue sur la liste « Ensemble pour Poncin ». Elle participera aux commissions communales suivantes :

  - Affaires scolaires/conseil municipal d'enfants/ jeunesse
  - Communication/exclusion numérique
  - CCAS

  Monsieur Jean-Noël POUPLIER suppléé par Monsieur Jacques DUMAS seront les nouveaux référents « questions de défense » en remplacement de Monsieur Jérôme BROCARD et Madame Frédérique ROUSSET.

  Monsieur Dominique BOUCHON représentera la commune au sein du SIEA en tant que titulaire et Madame JOSSERAND sera suppléante.

Clôture 22 h 00

Le Maire,
JM. GIROUX